

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi vingt-neuf septembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Salim **KOÇ**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Pierrette **DUPART** (procuration Josette **BELLOQ**),
Suna **ERDOGAN** (procuration Jean-Pierre **BACHERE**),
Jean-Louis **COUTURIER** (procuration Marc **GALET**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Philippe **QUERTINMONT**).

Absente excusée :
Myriam **LECHARLIER**.

Absent :
Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

N° 2017/29.09/02

FINANCES : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - ADOPTION

Monsieur Philippe QUERTINMONT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, Maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que le Budget Supplémentaire a pour vocation chaque année :

*** d'ajuster les prévisions** de dépenses et de recettes votées au Budget Primitif (en décembre 2016)

*** d'intégrer les résultats comptables** (des deux sections Fonctionnement et Investissement, ainsi que les restes à réaliser) approuvés lors du vote du Compte Administratif (en mars 2017)

En FONCTIONNEMENT

En Dépenses, l'état de consommation des crédits aux 3/4 de l'exercice budgétaire ne laisse apparaître aucun dépassement significatif qui ne puisse être couvert par de légers virements internes entre enveloppes à l'intérieur des chapitres.

Les seules inscriptions de crédits à faire valider obligatoirement restent les attributions de subventions, qui concernent d'une part les avances aux clubs sportifs votées en juin (pour 130.000 €), et d'autre part les quelques aides complémentaires sollicitées :

*** Médianimation**

40.000 € (poursuite activité CDN) (Commission Ville moderne et numérique) ;

*** Amis du Vieux Lormont**

3.600 € (soutien financement emploi aidé + aide conservation documents) (Commission Ville culture et animée) ;

*** Entre Nous**

3.250 € (complément suite Commission Ville culture et animée) ;

*** Je suis noir de monde**

2.500 € (complément suite Commission Ville culture et animée) ;

*** Défi**

2.500 € (soutien financement emploi aidé) ;

*** Club Gymnique**

1.553 € (versement recette Pilon Médiathèque) ;

*** Comité des Œuvres Sociales**

597 € (remboursements avance).

Le Chapitre 65 « Subventions » doit donc être abondé de 184.000 €.

Par ailleurs, au titre des opérations d'ordre (écritures ne se traduisant pas par des décaissements ou encaissements réels en trésorerie, et comptablement équilibrées), il convient d'intégrer les écritures liées au refinancement du second emprunt structuré (celui qui était indexé sur les taux d'intérêt court terme américains). Ce refinancement avait été acté et délibéré dès le mois de juin 2016, mais sa date d'effet contractuel et donc comptable ne se réalisait qu'au mois de mai 2017).

Toujours dans ce chapitre des opérations d'ordre, il est proposé de prévoir un autofinancement complémentaire de 200.000 € prélevé sur l'excédent global pour financer les opérations d'investissement sur le Patrimoine communal.

Du côté des Recettes, on constate la reprise comptable de l'excédent reporté approuvé au Compte administratif, pour 5.125.049,70 €.

En INVESTISSEMENT

Il faut distinguer d'un côté les opérations d'ordre, purement comptables, et d'autre part les opérations réelles concernant les véritables ouvertures de crédits.

Les opérations d'ordre :

Elles consistent d'abord à reprendre les décisions d'affectation du résultat adoptées lors du compte administratif, c'est-à-dire la couverture par autofinancement du déficit de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser (engagements de marchés en cours et reliquats de subventions à encaisser), et ensuite à pratiquer des jeux d'écritures neutres (régularisations en dépense et en recette de certaines imputations, compléments d'amortissement, écritures de refinancement du deuxième emprunt structuré).

Les opérations réelles :

Il est proposé d'inscrire 630.000 € de crédits nouveaux, concentrés sur quatre grandes lignes :

* **350.000 €** sur le Patrimoine communal (notamment le déménagement des Modulaires précédemment occupés par le CCAS à destination des Associations, et les compléments de travaux sur les Tribunes Ladoumègue) ;

* **160.000 €** sur l'Informatique pour permettre le remplacement et l'actualisation des serveurs municipaux (marché attribué en juin) ;

* **53.055 €** de subvention d'équipement à Aquitains, au titre de la participation à la surcharge foncière de l'opération Moulin d'Antoune au Grand Tressan, telle que prévue dans la convention ANRU-Génicart ;

* **66.000 €** d'acquisition de Matériel (en particulier l'investissement dans une grande tente modulaire destinée aux Manifestations et le rachat du parc de copieurs à faible valeur pour économiser 2 années de location).

Ces 630.000 € de crédits de dépenses sont équilibrés sans recours à l'emprunt ou aux subventions, mais par mobilisation d'autofinancement : 200.000 € puisés sur la réserve, actuellement supérieure à 5.000.000 €, et 430.000 € issus du solde net des opérations d'ordre (débitrices en Fonctionnement et créditrices en Investissement).

Au final, cette proposition de Budget Supplémentaire se monte à :

* **6.306.449,70 € en Fonctionnement ;**

* **9.529.968,83 € en Investissement.**

Le détail de ces diverses propositions est récapitulé dans l'annexe BS.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L 1612-12 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le Budget Supplémentaire a pour vocation chaque année :

* **d'ajuster les prévisions** de dépenses et de recettes votées au Budget Primitif (en décembre 2016) ;

* **d'intégrer les résultats comptables** (des deux sections Fonctionnement et Investissement, ainsi que les restes à réaliser) approuvés lors du vote du Compte Administratif (en mars 2017) ;

DECIDE

Article unique :

d'adopter le Budget Supplémentaire 2017 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document ci-annexé :

* 6.306.449,70 € en section de Fonctionnement ;

* 9.529.968,83 € en section d' Investissement.

VOTE :

POUR :

25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
1 – Groupe Lormont Avenir,

ABSTENTION :

1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste,

CONTRE :

2 – Groupe Choisir Lormont.

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 2 octobre 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,